Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BTS MOS, veuillez visiter :
bts-mos.fr/annales-sujets-et-corriges

BTS MOS

Culture économique, juridique et managériale

Session 2023 • Code sujet : **23CEJM** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. L'entreprise GEMDOUBS et son environnement (3 questions) **Page 3**

2. L'entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes (3 questions) **Page 5**

3. L'entreprise GEMDOUBS et son activité (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bts-mos.fr/assets/annales/bts-mos/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS MOS - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

1. L’entreprise GEMDOUBS et son environnement

GEMDOUBS produit du papier pour carton ondulé à partir de papiers et cartons recyclés, dans une démarche d’économie circulaire. La mission porte sur les opportunités de son macro-environnement, la cohérence de son modèle économique et le différend qui l’oppose à son transporteur TRANSDOUBS.

Question 1.1. Présenter les principales opportunités du macro-environnement de l’entreprise GEMDOUBS.

Le macro-environnement offre à GEMDOUBS des possibilités réglementaires, commerciales, sociétales et environnementales. La loi AGEC favorise le recyclage et les emballages de substitution au plastique ; des aides publiques peuvent soutenir les investissements de décarbonation. En parallèle, l’essor du e-commerce et la sensibilité écologique des consommateurs élargissent les débouchés. Ces opportunités s’inscrivent dans le développement de l’économie circulaire et des énergies renouvelables.

Dimension	Opportunités
Politique et juridique	Loi AGEC et aides publiques à la décarbonation
Économique	Essor du e-commerce et remplacement progressif du plastique par le carton
Sociétale	79 % des Français se déclarent écoresponsables ; préférence pour les produits locaux
Environnementale	Développement du recyclage et des énergies renouvelables

✓ RÉPONSE À RETENIR

AGEC, aides à la décarbonation, essor du e-commerce, substitution du plastique par le carton et demande croissante de produits écoresponsables.

Question 1.2. Montrer en quoi le modèle économique choisi par l’entreprise GEMDOUBS est cohérent par rapport à ces opportunités.

Le modèle de GEMDOUBS répond directement à ces opportunités : l’entreprise transforme des papiers et cartons usagés en papier pour carton ondulé, fabriqué à 100 % à partir de papier recyclé. Elle fournit ainsi une matière première pour des emballages en carton, dont la demande progresse avec le e-commerce et la substitution du plastique. Cette activité s’inscrit dans les objectifs de la loi AGEC et dans l’économie circulaire.

La centrale biomasse complète ce modèle en fournissant la vapeur nécessaire à la production et en réduisant le recours aux énergies fossiles. GEMDOUBS recycle aussi 97 % de ses eaux de process ; selon son PDG, la centrale permet d’économiser 30 000 tonnes de CO_2.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le recyclage des papiers et cartons, associé à la biomasse et au recyclage de l’eau, répond aux attentes écologiques et à la demande d’emballages en carton.

Question 1.3. À l'aide d'un raisonnement juridique, analyser si l'entreprise GEMDOUBS peut rompre le contrat la liant à l'entreprise de transport TRANSDOUBS, qui ne récupère plus les marchandises sur certains sites en invoquant l'augmentation du prix du carburant.

Faits et parties : GEMDOUBS et TRANSDOUBS sont liées par un contrat de transport. TRANSDOUBS n'effectue plus certaines collectes prévues, en invoquant la hausse du prix du carburant.

Règle : selon les articles 1103 et 1193 du Code civil, le contrat s'impose aux parties et ne peut être révoqué unilatéralement, sauf cause prévue par la loi. L'article 1195 permet de demander une renégociation si un changement imprévisible rend l'exécution excessivement onéreuse, mais l'obligation doit être exécutée pendant cette démarche. L'article 1217 prévoit la résolution en cas d'inexécution.

Application et conclusion : la hausse du carburant ne justifie pas à elle seule l'arrêt des collectes. Compte tenu de ces manquements et des tentatives de conciliation, GEMDOUBS peut demander la résolution si l'inexécution est suffisamment grave, ainsi que la réparation du préjudice subi.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS peut demander la résolution du contrat si l'arrêt des collectes constitue une inexécution suffisamment grave, et réclamer réparation. La hausse du carburant ne justifie pas l'arrêt unilatéral des prestations.

2. L’entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes

L’activité de GEMDOUBS dépend notamment des collectivités, de la grande distribution et d’associations qui fournissent les papiers et cartons usagés. La mission aborde les attentes des parties prenantes, les difficultés de recrutement dans le secteur du papier-carton et les conditions d’utilisation de la vidéosurveillance pour justifier un licenciement.

Question 2.1. Distinguer les parties prenantes de l’entreprise GEMDOUBS et présenter leurs attentes.

Les parties prenantes internes participent à la vie de l’entreprise ; les parties prenantes externes sont concernées par son activité ou contribuent à celle-ci.

Type	Parties prenantes	Attentes principales
Internes	Salariés	Sécurité, bonnes conditions de travail, formation et évolution.
Internes	Dirigeants et actionnaires	Pérennité, développement et résultats de l’entreprise.
Externes	Clients	Papier de qualité, conforme aux besoins et aux standards du marché.
Externes	Collectivités, grande distribution et associations	Collecte et valorisation des papiers-cartons ; relations de partenariat.
Externes	Fournisseurs, services publics et collectivités locales	Relations fiables, respect des engagements et des exigences légales.
Externes	Riverains et communauté locale	Emplois locaux, préservation de l’environnement et maîtrise des nuisances.

La politique de GEMDOUBS vise à concilier ces attentes par la qualité, la RSE et la préservation de l’environnement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Parties prenantes internes : salariés, dirigeants et actionnaires. Parties prenantes externes : clients, fournisseurs, collectivités, distributeurs, associations, services publics et riverains.

Question 2.2. Expliquer la principale difficulté rencontrée par GEMDOUBS sur le marché du travail, ses raisons et ses conséquences sur l’entreprise.

GEMDOUBS rencontre des difficultés à recruter et fidéliser des salariés qualifiés. Les procédés de fabrication sont complexes et techniques, et plus de 55 % des emplois du secteur sont occupés par des ouvriers qualifiés. En 2020, 56 % des projets de recrutement étaient jugés difficiles, contre 43 % en 2017.

Le secteur souffre aussi d’un manque d’attractivité et d’un déséquilibre des âges : 34 % des salariés ont 50 ans ou plus, contre 12 % de moins de 30 ans. Les alternants ne représentent que 1,9 % des effectifs. Ces difficultés compliquent le renouvellement des compétences et peuvent fragiliser l’activité. GEMDOUBS cherche à attirer et retenir ses salariés en améliorant la qualité de vie au travail.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le secteur peine à recruter et fidéliser des salariés qualifiés, ce qui complique le renouvellement des compétences et peut fragiliser l'activité de GEMDOUBS.

Question 2.3. À l'aide d'un raisonnement juridique, analyser si GEMDOUBS peut utiliser la vidéosurveillance pour prendre la décision de licencier le salarié filmé en train de dérober un ordinateur portable.

Faits et problème de droit : un salarié est filmé en train de dérober un ordinateur dans l'atelier. GEMDOUBS peut-elle utiliser cet enregistrement pour justifier son licenciement ?

Règle : selon l'article L.1121-1 du Code du travail, la surveillance doit être justifiée par son objectif et proportionnée. L'article L.1222-4 impose d'informer préalablement le salarié du dispositif. Le CSE doit être informé et consulté avant sa mise en place, conformément à l'article L.2312-38. Les données ne peuvent être recueillies par un moyen illicite.

Application et conclusion : la protection des biens et des personnes peut justifier la vidéosurveillance de l'atelier. Les images peuvent appuyer le licenciement si le dispositif était proportionné et si les obligations d'information et de consultation ont été respectées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

GEMDOUBS peut utiliser les images si la surveillance était justifiée et proportionnée, si le salarié en avait été informé et si le CSE avait été préalablement informé et consulté.

3. L’entreprise GEMDOUBS et son activité

La centrale de cogénération biomasse de Novillars fournit de la vapeur à la papeterie, produit de l’électricité revendue à EDF et s’appuie notamment sur du bois d’origine locale. La mission étudie son financement et ses externalités, puis les risques juridiques liés à l’utilisation du nom de domaine « Gemdoubs.com » par une autre entreprise.

Question 3.1. Caractériser les modes de financement utilisés pour investir dans la centrale de cogénération biomasse.

L’investissement de 87 millions d’euros mobilise plusieurs sources de financement :

Source	Éléments du dossier	Caractérisation
Investisseurs	Akuo Energy, Banque des Territoires, CAPG Energies Nouvelles, GEMDOUBS et Crédit Agricole Franche-Comté Investissements	Financement par plusieurs partenaires investisseurs
Emprunt bancaire privé	Fady Gemayel emprunte à sa banque puis injecte des fonds dans la papeterie et la centrale	Prêt remboursable mobilisé par le dirigeant
Financement participatif	Citoyens sollicités via AkuoCoop	Contributions de particuliers

Le financement est donc diversifié, sans que le dossier précise la nature exacte des apports des investisseurs.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Financement diversifié : partenaires investisseurs, prêt bancaire privé contracté par Fady Gemayel et financement participatif citoyen via AkuoCoop.

Question 3.2. Déterminer les externalités provoquées par l’activité de la centrale de cogénération biomasse.

La centrale produit des effets sur des tiers, positifs et potentiellement négatifs :

- **Positifs :** emplois créés ou confortés dans la centrale (environ 20), la papeterie (70) et la filière bois locale (50) ; valorisation du bois local ; chaleur fournie à des bâtiments publics et à l’hôpital ; remplacement de vapeur produite auparavant avec des énergies fossiles, avec une réduction annoncée des émissions de CO_2.
- **Négatifs possibles :** des riverains redoutent les odeurs et le bruit ; une autre craint la pollution et les émissions liées à la combustion du bois. Le dossier rapporte ces craintes, sans établir qu’elles se réalisent.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Externalités positives : emplois, activité locale, chaleur et baisse du recours aux énergies fossiles.
> Négatives possibles : nuisances olfactives et sonores, pollution liée à la combustion.

Question 3.3. À l'aide d'un raisonnement juridique, analyser si l'entreprise GEMDOUBS peut continuer d'utiliser son nom de domaine « Gemdoubs.com », également utilisé par une entreprise de vente de vélos électriques.

Règle : le nom de domaine est un signe distinctif, mais pas un titre de propriété intellectuelle. La règle du premier arrivé s'applique, sous réserve des droits antérieurs. Le risque de confusion s'apprécie notamment au regard de l'activité réelle des entreprises.

Application : GEMDOUBS utilise « Gemdoubs.com » depuis la création de son site. L'autre entreprise vend des vélos électriques, tandis que GEMDOUBS produit du papier : cette différence d'activité rend le risque de confusion peu probable.

Conclusion : GEMDOUBS peut continuer à utiliser ce nom, sauf si l'autre entreprise établit un droit antérieur ou un risque concret de confusion.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS peut continuer à utiliser « Gemdoubs.com », sous réserve de l'absence de droit antérieur opposable ou de risque concret de confusion.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E3 de CEJM du BTS, session 2023, porte le code 23CEJM et dure quatre heures ; aucun coefficient n'est indiqué. À travers le cas de GEMDOUBS, papeterie qui transforme des papiers et cartons recyclés, elle évalue l'analyse de l'environnement, des parties prenantes et de l'activité, ainsi que les raisonnements économiques, juridiques et managériaux liés à l'économie circulaire et à une centrale biomasse.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le macro-environnement regroupe les facteurs politiques, économiques, socioculturels, technologiques, écologiques et légaux susceptibles d'influencer l'entreprise.
- L'économie circulaire limite les déchets et le gaspillage des ressources, favorise le réemploi et le recyclage et prolonge la durée d'usage des produits.
- L'inexécution contractuelle peut ouvrir au créancier les sanctions prévues par le Code civil, notamment la résolution du contrat et la réparation du préjudice.
- Une externalité est un effet positif ou négatif d'une activité économique sur des tiers, qui n'est pas nécessairement intégré dans le prix.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque opportunité, relier le facteur externe à une possibilité concrète pour GEMDOUBS, sans le confondre avec une force interne.
- Dans un raisonnement juridique, exposer les faits utiles, la règle applicable, son application au cas et une conclusion motivée.
- Distinguer les modes de financement de la centrale et relever ses effets économiques, sociaux et environnementaux, positifs comme négatifs.
- Pour la vidéosurveillance et le nom de domaine, vérifier les conditions légales et les faits précis avant de conclure.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment structurer le raisonnement juridique demandé dans plusieurs questions ?

Présentez les faits pertinents, énoncez la règle de droit applicable, puis confrontez-la aux faits du sujet. Terminez par une conclusion qui répond directement à la question posée.

Q : Comment repérer les externalités de la centrale biomasse ?

Repérez les effets de l'activité sur des tiers, puis distinguez les effets favorables des nuisances possibles. Appuyez-vous sur les informations relatives aux emplois, aux ressources locales, à l'énergie et aux témoignages des riverains.

Q : Le sujet indique-t-il un barème ou une répartition des points par question ?

Aucun barème ni coefficient n'est indiqué dans le sujet. L'épreuve dure quatre heures et comporte trois missions ; répartissez votre temps entre elles et gardez quelques minutes pour relire vos réponses.

Q : Quels critères juridiques examiner pour la vidéosurveillance et le nom de domaine ?

Pour la vidéosurveillance, vérifiez l'information préalable, la consultation du CSE, ainsi que la justification et la proportionnalité du dispositif. Pour le nom de domaine, examinez les droits antérieurs et le risque de confusion.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bts-mos.fr/assets/annales/bts-mos/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS MOS - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Management Opérationnel de la Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.